



Chômage des jeunes et des seniors : des pistes venues de Londres

CYRILLE VANLERBERGHE
CORRESPONDANT A LONDRES

MALGRÉ la rudesse de la récession qui vient de frapper la Grande-Bretagne, le chômage n'y a pas autant augmenté qu'en France. Il n'a jamais dépassé 8 %, même au plus fort de la crise au Royaume-Uni, alors qu'il a frôlé la barre des 10 % en France. Le Cercle d'outre-Manche, un centre de réflexion et d'analyse créé par des dirigeants français installés en Grande-Bretagne, s'est penché sur cette différence marquante et a constaté que l'écart entre les deux pays se creusait dans deux catégories très précises, chez les jeunes et les seniors.

L'analyse comparée de la situation de l'emploi dans ces deux catégories d'âge est assez accablante pour la France, alors que les populations des deux pays sont pratiquement égales. « Chez les jeunes de moins de 25 ans, le taux d'emploi est 65 % plus élevé en Grande-Bretagne qu'en France, alors qu'il est sensiblement similaire pour la tranche d'âge de 25 et 55 ans », explique Arnaud Vaissié, PDG d'International SOS et cofondateur du Cercle d'outre-Manche avec Pascal Boris, avec lequel il a dirigé ce rapport.

La formation en question

Les recherches du Cercle d'outre-Manche, publiées chez Studyrama, montrent que le système français ne donne absolument aucune incitation à embaucher les jeunes non qualifiés. Dans les deux pays, ce sont ceux qui n'ont pas de formation qui peinent le plus à trouver un premier emploi. En revanche, au Royaume-Uni, il existe un salaire minimum différencié en fonction de l'âge et du niveau de qualification qui donne plus de chance à un jeune non-qualifié d'intéresser un employeur. « En France, que le jeune soit qualifié ou non, il démarre au smic, ce qui fait que l'entreprise n'a aucun intérêt à embaucher un candidat sans formation plutôt qu'un autre plus qualifié », poursuit Pascal Boris, par ailleurs président d'honneur de la Chambre de commerce française de Grande-Bretagne.



Arnaud Vaissié, PDG d'International SOS et cofondateur du Cercle d'outre-Manche. PATRICK ROBERT

Conscients de la haute sensibilité du sujet en France depuis les manifestations contre le CIP (Contrat d'insertion professionnelle) d'Édouard Balladur, les rapporteurs du Cercle d'outre-Manche recommandent tout de même l'instauration en France d'un système de salaire minimum différencié comparable à ce qui existe chez les Britanniques, quitte à ce que ce soient les cotisations patronales et salariales qui soient réduites pour rendre l'emploi des jeunes plus compétitif sans que cela n'affecte trop leurs revenus nets.

L'écart entre France et Grande-Bretagne est un peu moins creusé pour les seniors, mais reste à l'avantage de cette dernière (58 % de taux d'emploi des plus de 55 ans, contre 39 %). Cette différence traduit une volonté délibérée des précédents gouvernements britanniques pour maintenir les seniors au travail. En 2006, une loi antidiscrimination a ainsi interdit aux entreprises de faire de l'âge un critère lors des plans de licenciements. Le Cercle d'outre-Manche recommande l'instauration d'une telle mesure en France, ce qui permettrait d'éviter aux entreprises d'avoir le réflexe de se séparer d'abord des employés les plus âgés, même s'ils détiennent souvent un savoir-faire précieux. ■